DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE CAURO

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018 - 18H30
Sous réserve de son approbation lors du prochain conseil

Etaient présents : Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Jean-Louis ROSSI, Aurélie CANZEDDA, Laurent LUCCHESI, Antoine ANTONA, Lucette AMARO, Patrick RINIERI, René MOGGIA, François Jérôme SIMONETTI

Etaient excusés : Marie-Caroline MARSILJ-TOMI (pouvoir à Paul BERNARDI), Marie-Françoise MASSEI (pouvoir à Antoine ANTONA), Marina EVANGELISTI (pouvoir à Patrick RINIERI), (pouvoir à Antoine ANTONA), Elodie MARSILJ (pouvoir à Pascal LECCIA)

Etait absent : Maryline SERPAGGI

Secrétaire de séance : Antoine ANTONA

Ouverture de séance à 18 H30 par Mr le Maire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31/10/2018
2. Tarification de l'eau des lotissements Prunelli 1, Prunelli 2, Prunelli 2 Rocade, Capitoro et de Bomorto pour le 2nd semestre 2018
3. Décision modificative au BP 2018
4. Relevé des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation consentie
5. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31/10/2018

Le compte-rendu du 31/10/2018 est approuvé et signé par les conseillers présents.

2. Tarification de l'eau des lotissements Prunelli 1, Prunelli 2, Prunelli 2 Rocade, Capitoro et de Bomorto pour le 2nd semestre 2018

Le Maire rappelle :

Le SIVOM de la Rive sud a délibéré le 19/12/2018, confirmé par délibération du 09/03/2018, pour appliquer, aux communes membres du SIVOM qui revendent de l'eau à des communes extérieures au périmètre du SIVOM, une surtaxe complémentaire de 1 € par m3, applicable depuis le 1er janvier 2017.
La commune de Grosseto-prugna nous revend de l'eau pour les lotissements Prunelli 1, Prunelli 2, Prunelli 2 Rocade, Capitoro et Bomorto. Elle a fixé ses tarifs de vente d'eau par délibération du 15/11/2017. Ces tarifs ne portent pas la mention de la surtaxe de 1 € par m3.

La commune de Grosseto-prugna, nous a transmis les factures de 2017, avec les tarifs sans les 1 € par m3.
Lors de la transmission en août 2018, des factures du 1er semestre 2018, la commune de Grosseto-Prugna nous a facturés en supplément un rappel conso correspondant au volume facturé en 2017 X 1 € par m3 ainsi que l'application des 1 € par m3 sur les consommations de 2018.
La commune de Cauro a facturé aux abonnés de Cauro, pour les factures de 2017 et du 1er semestre 2018, les tarifs dont elle avait connaissance au moment de la factauration à savoir, les tarifs sans les 1 € par m3.

La perte pour la commune de Cauro pour 2017 est donc de 40 125€, pour le 1er semestre 2018 de 16 428€. Soit une perte globale de 56 553€.

La commune de Cauro doit à nouveau délibérer pour appliquer cette surtaxe complémentaire.

Les tarifs proposés sont donc les suivants :
Tarification du service de l'eau des lotissements (Prunelli 1, Prunelli 2 et Prunelli 2 Rocade, Capitoro) – Réseau eau Porticcio – 2nd semestre 2018

Reversé à la commune de Grosseto-Prugna	Abonnement	50,00 € / an
	Achat d'eau à l'OEHC	0,8244 € / m3
	Taxe investissement	0,14430 € / m3
	Consommation eau commune	0,54 € / m3
	Taxe Agence de l'eau prélèvement	0,04110 € / m3
	Surtaxe complémentaire SIVOM	1,00 € / m3
Reversé à l'Agence de l'eau	Taxe Agence de l'eau pollution	0,29 € / m3
Reste pour la commune de Cauro	Frais de gestion	5,50 € / semestre

Coût de l'eau pour l'abonné : 2,8398 € par m3 – 61 € / an de frais fixes

- Forfait compteur habitation défectueux : 30 m3/pers/sem
- Forfait compteur Hôtel défectueux : 250 m3/sem
- Forfait compteur terrain nu élevage défectueux : 120 m3/sem

Après un bref exposé de Monsieur le Maire, l'augmentation de 1 € à compter du 2ème semestre 2018 est approuvé à l'unanimité.
Cependant, Monsieur le Maire se réserve la possibilité d'un réexamen de ce dernier, compte tenu notamment des propositions de Monsieur MOGGIA et de Monsieur SIMONETTI de geler ces sommes auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
Par ailleurs, Monsieur le Maire complètera son argumentation auprès de l'avocat de la commune.

Compte tenu de la différence importante sur le coût de l'eau selon la ressource (Village ou Grosseto-Prugna), le Maire informe le Conseil qu'il étudie d'ores et déjà une solution alternative pour la basse vallée. Ce projet pourrait aboutir rapidement, dans l'année 2019. Il le présentera au Conseil de manière détaillée, d'ici quelques semaines, après avoir recueilli tous les éléments de la part du cabinet d'études. Ce projet permettrait à la commune d'utiliser sa propre ressource en eau sur la plaine, dans un esprit d'équité entre les habitants de la basse vallée et ceux du village.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, les tarifs présentés ci-dessus, applicable pour le 2nd semestre 2018.

VOTE : 14 Pour 1 Absent

3. Décision modificative au BP 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de faire une décision modificative au BP 2018 M14 :

- une échéance de remboursement du prêt relais qui a été remboursé en début d'année n'a pas été prévu au BP : 289,75 € (remboursement effectif le 25/04/2018). Il faut compléter la ligne 66111 à hauteur de 242,74€.

Le Maire propose donc la DM suivante :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	
Article	**Montant**
66111	242,74 €
6225	-242,74 €
TOTAL	**0**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative au BP 2018 M14 présentée ci-dessus.

VOTE : 14 Pour 1 Absent

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de faire une décision modificative au BP 2018 M49 :

- il faut prendre en compte la surtaxe complémentaire de 1 € par m3 facturé par la commune de Grosseto-Prugna pour le 1er semestre 2018 avec rappel également de la consommation de 2017.
- une recette de FCTVA a été perçue pour les dépenses de l'exercice 2016
- une erreur de retranscription de l'affectation du résultat sur le BP est à corriger : l'affectation des résultats 2017 au BP 2018 M49 faisait état d'un excédent d'investissement de 31 023,82 € (compte RI 001) or sur le BP 2018 M49, cette somme a été portée en déficit (compte DI 001)

Le Maire propose donc la DM suivante :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
Article	**Montant**	**Article**	**Montant**
605	**65 006,93 €**		
023	**-65 006,93 €**		
TOTAL	**0**	**TOTAL**	**0**

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Article	**Montant**	**Article**	**Montant**
001	**-31 023,82 €**	**021**	**-65 006,93 €**
		001	**31 023,82 €**
		10222	**2 959,29 €**
TOTAL	**-31 023,82 €**	**TOTAL**	**-31 023,82 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative au BP 2018 M49 présentée ci-dessus.

VOTE : 14 Pour 1 Absent

4. Relevé des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation consentie

- Non exercice du droit de préemption sur la vente des parcelles D1218 et D1219 à Prunelli 1, selon DIA du 08/11/2018 transmise par Monsieur Michel PIFERINI
- Non exercice du droit de préemption sur la vente des de la parcelle D1075 à Prunelli 2, selon DIA du 26/10/2018 transmise par Maître Romain QUILICHINI
- Non exercice du droit de préemption sur la vente de la parcelle C1400 à Roseto, selon DIA du 01/11/2018 transmise par Maître Pierre-Dominique SUZZONI
- Non exercice du droit de préemption sur la vente des parcelles A795 et A800 à Bavitoli, selon DIA du 05/12/2018 transmise par Maître Bernadette CESARI
- Non exercice du droit de préemption sur la vente de la parcelle A801 à Bavitoli, selon DIA du 05/12/2018 transmise par Maître Bernadette CESARI
- Non exercice du droit de préemption sur la vente de la parcelle A799 à Bavitoli, selon DIA du 05/12/2018 transmise par Maître Bernadette CESARI
- Non exercice du droit de préemption sur la vente des parcelles A796, A798, A802 et A804 à Bavitoli, selon DIA du 05/12/2018 transmise par Maître Bernadette CESARI

5. Questions diverses

Néant

20H30 Fin du Conseil Municipal
La séance est levée.

Pascal LECCIA	Marina EVANGELISTI	Patrick RINIERI
Paul BERNARDI	Aurélie CANZEDDA	Elodie MARSILJ
Marie-Caroline MARSILJ-TOMI	Laurent LUCCHESI	Maryline SERPAGGI
Camille ROSSI	Antoine ANTONA	François Jérôme SIMONETTI
Marie-Françoise MASSEI	Lucette AMARO	René MOGGIA